

PROCES-VERBAL ET COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 9 SEPTEMBRE 2020

L'an deux mille vingt, le 9 septembre à vingt heures, le Conseil municipal de SAINTE-FOY, légalement convoqué le 3 septembre 2020, s'est réuni à la Mairie en séance ordinaire publique sous la présidence de Monsieur Noël VERDON, Maire.

Etaient présents : Noël VERDON, Audrey FRANCHETEAU, Rémi BAROTIN, Virginie AMMI, Daniel COLAS, Laure GAZEAU, Jordan MARTINEAU, Philippe GRELLIER, Didier ALBERT, Sandrine CARPENTIER, Cyril JAULIN, Anne GAUTREAU, Florianne GASCHET, Marc VILLEMAIN, Séverine BULTEAU.

Personnes excusées représentées :

Marc GUYOT a donné pouvoir à Jordan MARTINEAU.
Alain GUILLOU a donné pouvoir à Laure GAZEAU ;
Amélie FARINEAU a donné pouvoir à Noël VERDON ;
Sophie PECH-HARDENNE a donné pouvoir à Rémi BAROTIN.

Absents : /

Jordan MARTINEAU a été nommé secrétaire de séance.

La séance est ouverte à 20h00. Le quorum étant atteint, Monsieur le Maire demande aux élus présents si le compte-rendu des deux dernières séances appelle une remarque de leur part quant à sa rédaction. Le procès-verbal des deux dernières séances est adopté à l'unanimité des membres présents.

M. le Maire présente la nouvelle directrice générale des services : Alexandra TRAVIGNET.

M. le Maire souhaite que le Conseil municipal rende hommage à Madame RINGOT Josette, décédée à l'âge de 88 ans. Ancienne élue sur la commune de Sainte-Foy, elle s'est beaucoup impliquée dans les associations de la commune : bibliothèque, Ste-Foy de France, foyers ruraux, etc. Une minute de silence est respectée.

M. le Maire laisse la parole à Mme Audrey FRANCHETEAU et M. Daniel COLAS qui font le point sur la rentrée des classes.

Une 6^{ème} classe a été ouverte à l'école publique. Il y a désormais 132 élèves depuis la rentrée à l'école publique, et 103 élèves à l'école privée (4 classes).

A la cantine, 217 enfants sont inscrits. Une nouvelle organisation s'est donc mise en place avec 2 services : 1^{er} service : TPS, PS, MS, GS et CP

2^{ème} service : CE1, CE2, CM1, CM2.

Le 1^{er} service est beaucoup plus calme, ce qui est bénéfique pour les plus jeunes.

Mme Audrey FRANCHETEAU remercie les membres de la commission Enfance-jeunesse pour leur dynamisme et leur implication dans la préparation de cette rentrée. Elle précise que l'école publique remercie également les élus pour leur réactivité dans la préparation de l'ouverture de la 6^{ème} classe. Cette ouverture a coûté 6 100 € à la commune pour l'achat de matériel.

M. Daniel COLAS détaille les travaux réalisés par le service technique de la commune : installation d'un nouveau tableau, création d'un placard, montage des chaises, nettoyage de la cour, pose d'un plexiglas pour recevoir les déjections des oiseaux au-dessus de la cour.

Il félicite les agents du service technique ainsi que les dames de service et ATSEM qui ont réalisé les travaux et le nettoyage en peu de temps.

M. le Maire remercie également le personnel de la cantine, très réactif, en particulier avec les plus jeunes lors du service de restauration.

N° 2020-07-01 : ACQUISITION D'UNE MAISON EN CENTRE-BOURG

Monsieur le Maire expose à l'Assemblée que la maison sise 8 allée de la Mairie est en vente au prix de 141 000 €. Vu sa situation en centre-bourg et à proximité immédiate de la mairie, son acquisition permettrait de maîtriser la destination de ce bâtiment dans le patrimoine de la commune. Il précise que des travaux seront à entreprendre.

A la question de M. Marc VILLEMMAIN, M. le Maire répond que l'affectation de ce bâtiment devra être étudiée collectivement. En attendant, la maison peut être louée en l'état.

Appelé à se prononcer,

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés,

- **DECIDE** d'acquérir le bâtiment sis 8 allée de la Mairie au prix de 141 000 €,
- **ACCEPTE** de prendre en charge les frais correspondants, notamment les frais de notaire,
- **AUTORISE** M. le Maire à effectuer toutes les formalités nécessaires à cette transaction.

N° 2020-07-02 : EMPRUNT POUR L'ACQUISITION DE LA MAISON EN CENTRE-BOURG

VU la délibération n° 2020-07-01 du 9 septembre 2020,

Monsieur le Maire donne la parole à Mme Audrey FRANCHETEAU.

Mme Audrey FRANCHETEAU informe l'Assemblée de la nécessité de contracter un emprunt de 150 000 € pour couvrir les dépenses liées à l'acquisition de la maison sise 8 allée de la Mairie. Elle précise que 5 établissements bancaires seront contactés. Il leur est demandé de proposer des offres pour une ouverture de crédit à taux variable et à taux fixe, pour une durée de 10, 15 et 20 ans, avec un remboursement mensuel, trimestriel et annuel.

Elle précise que les propositions seront étudiées en Commission Finances avant d'être soumises au vote du Conseil municipal lors d'une prochaine réunion.

Appelé à se prononcer,

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés,

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à demander des devis pour une ouverture de crédit à taux variable et à taux fixe, pour une durée de 10, 15 et 20 ans, avec un remboursement mensuel, trimestriel et annuel.

N° 2020-07-03 : REORGANISATION DU POLE PARAMEDICAL / CREATION D'UN POSTE DE MEDECIN GENERALISTE

Monsieur le Maire informe l'Assemblée qu'un médecin souhaiterait s'installer à Sainte-Foy en étant salarié de la commune.

Actuellement il n'y a pas de médecin alors que la population de Sainte-Foy augmente régulièrement et a atteint 2 215 habitants en 2020. Par ailleurs, la MARPA (Maison d'Accueil et de Résidence Pour l'Autonomie) de la Vallée Verte est présente sur la commune depuis 2011 et compte 24 résidents.

La commune de Sainte-Foy dispose d'une maison de services située en centre-bourg, dont deux locaux actuellement disponibles pourraient accueillir un médecin et un poste administratif. L'installation d'un médecin nécessiterait la transformation partielle de ce pôle paramédical en maison de santé.

M. le Maire expose les difficultés pour un médecin de s'installer sous statut libéral. C'est pourquoi de plus en plus de médecins recherchent le salariat. L'objectif pour la commune est d'apporter un service indispensable à la population.

Appelé à se prononcer,

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés :

- **DECIDE** de transformer partiellement la maison de services en maison de santé au niveau des deux locaux actuellement disponibles,

- **DECIDE** de créer un emploi relevant du cadre d'emploi des médecins territoriaux, catégorie A, à temps complet à compter du 1^{er} octobre 2020,

- **S'ENGAGE** à inscrire les crédits prévus à cet effet au budget.

N° 2020-07-04 : REORGANISATION DE LA MAISON DES ASSOCIATIONS / DEPLACEMENT DE LA BIBLIOTHEQUE

Monsieur le Maire donne la parole à M. Daniel COLAS.

Monsieur Daniel COLAS présente à l'Assemblée le projet de réorganisation de la maison des associations qui accueillera la bibliothèque municipale selon le plan annexé à la présente délibération. Le garage attenant sera transformé en bureau polyvalent et pourra servir également à accueillir diverses réunions, en particulier celles de la paroisse.

Le montant des travaux est estimé à 65 000 € HT, majoritairement pour l'isolation du futur bureau. Un appel d'offres sera lancé prochainement. Des subventions vont être sollicitées auprès du Conseil départemental, du Conseil régional et des Sables d'Olonne Agglomération (LSOA) dans le cadre des fonds de concours.

M. le Maire ajoute que les bénévoles de la bibliothèque, consultés à ce sujet, sont favorables au projet.

M. le Maire souhaite également élargir les horaires d'ouverture (actuellement 4 heures par semaine) pour répondre à la demande de la population.

Appelé à se prononcer,

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés,

- **DECIDE** de réorganiser la maison des associations pour accueillir la bibliothèque municipale selon le plan annexé à la présente délibération,

- **AUTORISE** M. le Maire à demander des subventions au Conseil départemental, au Conseil régional et à l'Agglomération des Sables D'Olonne.

- **AUTORISE** M. le Maire à lancer l'appel d'offres.

N° 2020-07-05 : CONVENTION AVEC LA BIBLIOTHEQUE DEPARTEMENTALE

Monsieur le Maire donne la parole à Madame Laure GAZEAU.

Madame Laure GAZEAU informe l'Assemblée de la nécessité pour la commune de signer une convention avec la bibliothèque départementale, renouvelable tous les 5 ans, annexée à la présente délibération.

Appelé à se prononcer,

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés,

- **S'ENGAGE** à respecter les termes de la convention annexée à la présente délibération,

- **AUTORISE** M. le Maire à signer la convention.

N° 2020-07-06 : CLASSEMENT DE LA RUE DU GUILLET DANS LE DOMAINE PUBLIC

VU le Code de la Voirie Routière et notamment l'article L 141-3,

VU la délibération du 11 septembre 2018 portant sur la cession gratuite à la commune de parcelles à usage de voirie, rue du Guillet,

Monsieur le Maire rappelle au Conseil municipal qu'une partie de la rue du Guillet, utilisée et entretenue comme une voie communale, a actuellement son emprise sur des terrains privés.

Il précise que, afin de régulariser cette situation, les propriétaires concernés ont accepté de céder gratuitement à la commune les parcelles déjà intégrées à la voirie, conformément à la délibération précitée.

Mme Laure GAZEAU, étant une des propriétaires, quitte la salle et ne prend pas part au vote. La voix de M. Alain GUILLOU, absent excusé lui ayant donné pouvoir, ne peut pas être prise en compte.

CONSIDERANT qu'il est nécessaire de classer la rue du Guillet dans la voirie communale,

Appelé à se prononcer,

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés,

- **DECIDE** de classer dans la voirie publique communale la rue du Guillet et ses dépendances, notamment les équipements d'éclairage public,

- **AUTORISE** M. le Maire à procéder aux démarches et formalités nécessaires à la modification du tableau de classement de la voirie communale et du document cadastral.

N° 2020-07-07 : ELECTION DE REPRESENTANTS A L'ASSOCIATION INTERMEDIAIRE CONTACT

Monsieur le Maire informe l'Assemblée qu'il y a lieu de désigner, parmi les membres du Conseil municipal, un titulaire et un suppléant pour participer aux orientations et décisions de l'association CONTACT.

Il rappelle qu'il s'agit d'une association qui offre des possibilités d'insertion par le travail aux personnes éloignées de l'emploi. Elle peut intervenir auprès des collectivités pour réaliser des travaux de débroussaillage, fabriquer des tables de pique-nique, etc.

Appelé à se prononcer,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés,

- **DESIGNE**, pour représenter la commune auprès de l'association CONTACT, Mme Laure GAZEAU, titulaire et M. Daniel COLAS, suppléant.

N° 2020-07-08 : ELECTION D'UN REPRESENTANT A LA CLECT

VU le Code Général des Impôts et notamment le IV de l'article 1609 nonies C,

Monsieur le Maire informe l'Assemblée qu'il y a lieu de désigner, parmi les membres du Conseil municipal, un représentant de la commune auprès de la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT). Le rôle de la CLECT est de quantifier les transferts de compétences réalisés afin de permettre un juste calcul de l'attribution de compensation.

Appelé à se prononcer,

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés,

- **DESIGNE**, pour représenter la commune auprès la CLECT, Mme Audrey FRANCHETEAU.

N° 2020-07-09 : ELECTION DE REPRESENTANTS A LA CIID

VU le Code Général des Impôts et notamment l'article 1650 A,

Monsieur le Maire informe l'Assemblée qu'il y a lieu de désigner, parmi les membres du Conseil municipal, des représentants de la commune auprès de la Commission Intercommunale des Impôts Directs (CIID). Cette commission intercommunale participe à la désignation des locaux types à retenir pour l'évaluation par comparaison des locaux commerciaux et biens divers assimilés, et donne un avis sur les évaluations foncières de ces mêmes biens proposées par l'administration fiscale.

Appelé à se prononcer,

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés,

- **DESIGNE**, pour représenter la commune auprès de la CIID,
Titulaires : Valérie DERVAL, Jacques VIOLEAU, Dominique MASSE,
Suppléants : Dominique PAJOT, Jean-Pierre RICHARD, Carole REIGNER-NOËL.

QUESTIONS DIVERSES

Monsieur le Maire laisse la parole à Monsieur Cyril JAULIN.

Monsieur Cyril JAULIN informe l'Assemblée de la venue le 9 octobre de Monsieur Yann JONDOT, référent national de l'accessibilité, nommé par Mme Sophie CLUZEL, secrétaire d'Etat auprès du Premier

ministre, chargée des personnes handicapées. Il précise que M. Yann JONDOT est le maire sortant de Langoëlan (56), aujourd'hui 1^{er} adjoint, Chevalier de la Légion d'honneur. En situation de handicap, étant paraplégique, il propose aux communes un ensemble de mesures simples, pragmatiques et peu onéreuses, ainsi qu'une auto-évaluation de leur commune par les maires eux-mêmes.

A l'occasion de sa venue sur la commune, il présentera son projet ainsi qu'une charte d'engagement dans une démarche expérimentale d'accessibilité, que les 250 communes du Morbihan ont déjà signée.

M. le Maire précise que M. Yann JONDOT intronisera M. Cyril JAULIN référent accessibilité sur le département de la Vendée.

M. le Maire souhaite que les élus soient présents à cette journée. Les maires des communes alentours seront invités, ainsi que les conseillers départementaux, le député, la sénatrice, et le Sous-Préfet.

ACTIVITE DES COMMISSIONS

Commission Enfance-jeunesse

Une réunion est prévue le 15.09. A l'ordre du jour :

- Passeport du civisme
- Conseil municipal des jeunes.

Commission Finances

Une réunion est prévue le 30.09. A l'ordre du jour :

- Etude des offres d'emprunt pour l'acquisition de la maison
- Aménagement de la bibliothèque
- Attribution des subventions : 2 groupes de travail (écoles / associations)
- Point sur les crédits restants au budget
- Etude d'un plan pluriannuel d'investissement.

Commission Action sociale et CCAS

- Le compte administratif 2019 du CCAS et de la MARPA a été approuvé.
- Le Budget 2020 du CCAS et de la MARPA a été adopté.
- Mutuelle santé communale : une réunion publique est prévue le 17.09 à 19h au Foyer rural.
- Logements sociaux : un T3 a été attribué rue des Chardonnerets.
- MARPA : le WIFI est installé, pour un coût de 2700 € dont 2200 € de subvention.
- Chaufferie de la MARPA : le système de géothermie est réparé.
- MARPA : un agent a démissionné. Une candidate, nouvellement arrivée à Ste Foy, a été embauchée. Elle s'occupera également de l'animation.
- Logements intergénérationnels : le dossier sera étudié lors d'une prochaine réunion du CCAS.
- Canicule cet été : les aînés recensés en mairie (une trentaine de personnes) ont été rencontrés.
- Gestes pour les premiers secours avec la Croix Rouge : une formation est prévue pour les agents en 2021.
- Goûter de Noël pour les aînés et spectacle de Noël pour les enfants : une décision sera prise lors de la prochaine réunion.
- Bon alimentaire : un bon de 100 € a été attribué à un bénéficiaire.

Commission Commerces, économie et tourisme

- Marché semi-nocturne cet été : le bilan est mitigé mais à l'expérience est à renouveler en augmentant le nombre d'exposants et en améliorant l'animation.

- Zone de l'Épinette : de nombreuses demandes d'installation sont déposées mais le suivi des dossiers est complexe. Il convient de faire le point avec les services de l'agglomération.

Commission Développement durable, environnement, sécurité et vie quotidienne

- Développement durable : une première réunion est prévue le 16.09 pour présenter la compétence (agglomération) et proposer des actions en lien avec les déchets.
- Zones tampon : un inventaire des haies bocagères et des mares est prévu. Des subventions sont proposées pour implanter des haies et créer des mares (dépolluants naturels des cours d'eau). Une réunion est prévue le 29.09 à Sainte-Foy.

Commission Voirie, bâtiments et infrastructures

- Voirie : il est nécessaire d'entreprendre des travaux de sécurité (chaussée et bordures) au rond-point de la Guérinière, allée du Pré doré, rue Maurice Rimbaud et sur le parking de la salle de basket allée de la Mairie.
- Plateau ralentisseur du carrefour rue de la Boule / rue du Centre : les travaux commenceront à la fin du mois. Suite à l'appel d'offres CHARRIER TP est l'entreprise retenue pour un montant de 85 986,80 € HT.
- Salle de tennis : le déshumidificateur a été installé.
- Cimetière : un aménagement paysager est à l'étude.
- Foyer rural : sa rénovation sera étudiée lors d'une prochaine réunion.

Commission Associations, culture et communication

- Forum des associations : les 19 associations présentes sont très satisfaites.
- Accueil des nouveaux résidents : 28 nouvelles familles étaient présentes.
- Joséphine : la course / marche pour la lutte contre le cancer du sein se déroulera en octobre. Chaque commune peut proposer un circuit, à parcourir entre le 1^{er} et le 11 octobre, librement, après inscription. Le retrait des t-shirts se fera en mairie de Sainte-Foy.
- Bibliothèque : un groupe de travail est constitué de 3 élus et 3 bénévoles pour élaborer un projet de réorganisation.
- « Petit Foyen » n° 2 : il doit être enregistré avant le 15 octobre pour une distribution prévue fin octobre.
- Panneau d'affichage numérique : en panne depuis plusieurs mois, sa réparation et sa maintenance coûtent cher, sans garantie de résultat. Son emplacement est également à revoir.
- Tables rondes avec les associations : une rencontre est prévue pour faire le point sur la rentrée.
- COVID-19 : chaque association doit nommer un référent COVID qui sera le garant de l'application du protocole relatif au respect des mesures sanitaires.
- Site internet : il convient de le mettre à jour, en particulier ce qui concerne la nouvelle équipe municipale.

Urbanisme

- PLUI : l'étude débutera prochainement. Elle doit durer 3 ans pour un budget de 200 000 € HT.
- Lotissement Les Hauts du Lac : toutes les parcelles sont vendues. Les constructions sont en cours. Le promoteur est Vendée Habitat.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h30.

Réunion du 9 septembre 2020 :

- N° 2020-07-01 : Acquisition d'une maison en centre-bourg
- N° 2020-07-02 : Emprunt pour l'acquisition de la maison en centre-bourg
- N° 2020-07-03 : Réorganisation du pôle paramédical / Création d'un poste de médecin généraliste
- N° 2020-07-04 : Réorganisation de la maison des associations / Déplacement de la bibliothèque
- N° 2020-07-05 : Convention avec la bibliothèque départementale

N° 2020-07-06 : Classement de la rue du Guillet dans le domaine public

N° 2020-07-07 : Election de représentants à l'association intermédiaire Contact

N° 2020-07-08 : Election d'un représentant à la CLECT

N° 2020-07-09 : Election de représentants à la CIID

Noël VERDON	Audrey FRANCHETEAU	Rémi BAROTIN
Virginie AMMI	Daniel COLAS	Laure GAZEAU
Marc GUYOT pouvoir donné à Jordan MARTINEAU	Jordan MARTINEAU	Alain GUILLOU Pouvoir donné à Laure GAZEAU
Philippe GRELLIER	Didier ALBERT	Sophie PECH-HARDENNE pouvoir donné à Rémi BAROTIN
Sandrine CARPENTIER	Cyril JAULIN	Anne GAUTREAU
Amélie FARINEAU pouvoir donné à Noël VERDON	Florianne GASCHET	Marc VILLEMMAIN
Séverine BULTEAU		